



## CAPD du 8 juin 2017

### Déclaration liminaire du SE-Unsa

Monsieur l'Inspecteur d'académie, mesdames et messieurs,

Nous aborderons successivement le CAPPEI, l'accueil des élèves porteurs de handicap, les Risques Psycho-Sociaux et le mouvement intra-départemental.

**CAPPEI** : Les modalités de la mise en place du stage CAPPEI dans notre académie nous inquiètent, c'est ce que nous avons indiqué à Mme la Rectrice par courrier, il y a quelques jours.

Alors que les nouvelles modalités du CAPPEI se mettent en place sur le territoire français, l'académie de Strasbourg annonce un report de la formation à l'année 2018/2019 en organisant un système de transition hybride, sur demande de l'ESPE.

Ainsi, l'année prochaine, les futurs stagiaires CAPPEI de nos deux départements ne profiteraient que d'une rapide « adaptation à l'emploi » ainsi que de l'aide d'un tuteur. Ils ne bénéficieraient des modules de formation spécialisée que dans un an. Ce serait faire bien peu de cas de l'enseignement spécialisé, puisqu'on estimerait qu'une simple adaptation à l'emploi suffit à prendre en charge des publics en situation de handicap, ou en enseignement adapté, ou en difficulté scolaire.

**Pour le SE-Unsa, les stagiaires 2017-2018 doivent a minima bénéficier dès leur prise de poste des modules relatifs à la grande difficulté scolaire.** (je fais référence à la circulaire 2017-026 du 14.02.2017.)

De surcroît, il est pour nous impératif que le report de la formation demandé par l'ESPE n'entraîne aucune année blanche en termes de départs en formation. Les besoins en enseignants spécialisés de notre académie le nécessitent impérativement, dans les ULIS, les SEGPAS, les RASED. **C'est la raison pour laquelle le SE-Unsa demande que l'académie de Strasbourg se donne les moyens de faire partir une double promotion de stagiaires CAPPEI en 2018/2019.** La qualité du service public d'enseignement spécialisé de notre académie est à ce prix.

Je vous remercie, M. L'IA-DASEN, de nous rassurer pleinement sur ce sujet.

Restons toujours dans l'ASH, et parlons de **l'accueil des élèves porteurs de handicap dans les classes dites ordinaires.** Le SE-Unsa 67 a lancé un sondage sur l'accueil de ces élèves particuliers en direction des collègues des écoles. Les résultats sont riches d'enseignement... Je me permets de vous en livrer quelques éléments particulièrement flagrants :

**Question 3 : Vous avez déjà accueilli un -ou plusieurs- enfant-s en situation de handicap dans votre classe : comment qualifieriez-vous cette expérience ?**

Source de solitude pédagogique pour **65,6%**  
Source de désarroi pour **55%**  
Enrichissante pour 47,5%  
Angoissante pour 43,1%  
Source de progrès professionnel 35,6%  
Source de conflits 23,8%

**69% des collègues n'ont bénéficié d'aucune formation de circonscription** sur l'accueil des élèves porteurs de handicap.  
**79% n'ont bénéficié d'aucune formation du plan départemental de formation** sur les élèves porteurs de handicap.  
**19,2%** des collègues ne connaissent pas le **rôle de l'Enseignant Référent Handicap** de leur secteur.

Pour favoriser l'accueil des élèves porteurs de handicap, les mesures à prendre d'urgence les plus évoquées par les sondés sont :

1. la **formation des enseignants**
2. la mise en place d'un **accompagnement solide, formé et pérenne des élèves (AESH)**
3. l'**allègement de l'effectif** du groupe-classe pour permettre un accueil respectueux de tous.

Nous avons 84 stagiaires à notre stage syndical sur l'autisme, le 20 mai. En conclusion de ce stage, nos stagiaires ont pointé la nécessité de revendiquer pour que des formations de cette qualité puissent être organisées, **à la hauteur des besoins**, par l'Administration.

**Poursuivons par les RPS :** Les RPS sont les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et par les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Une conférence sur la qualité de vie au travail, organisée par le rectorat et la MGEN (réseau PAS), a eu lieu le 17 mai, à Bischheim. Elle était notamment destinée aux personnels d'encadrement, et je pense que vous, IEN, vous y êtes rendus, nombreux. En effet, nous savons tous que dans ce domaine de la prévention des RPS, la responsabilité des chefs de service est importante. Les cadres, eux-mêmes soumis aux risques psycho-sociaux du fait des pressions qu'ils subissent, des responsabilités qui leur incombent et de la charge de travail à laquelle ils sont soumis font souvent passer cette préoccupation au second plan. Pire, ils se transforment parfois, à leur insu, par des attitudes inadaptées, en pourvoyeur de RPS chez leurs subordonnés. Le SE-Unsa appelle de ses vœux une véritable prise de conscience des enjeux liés à la prévention de ces risques et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

A ce sujet, nous nous félicitons de la récente signature d'une convention entre l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et l'académie de Strasbourg, convention qui permettra de donner corps à la prévention de ces risques psychosociaux en visant leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques. En effet, à tous les niveaux, ces questions sont négligées, alors que leur traitement occasionnerait des bénéfices à long terme, comme un meilleur investissement, une créativité renforcée et la réduction de l'absentéisme des personnels.

A nous tous de poursuivre ces nobles objectifs, en nous donnant les moyens de l'amélioration des conditions de travail des personnels enseignants. La gestion des Ressources Humaines a tout à y gagner.

Finissons avec le point à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui : **la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement informatisé.** Après étude préparatoire des résultats de l'algorithme, nous constatons de réelles complexités.

- 39 postes injectés dans le 2<sup>nd</sup> temps informatisé sont panachés de fractions maternelles et élémentaires, parmi eux 17 sont composés d'une moitié maternelle et d'une moitié élémentaire.

Quand un poste est constitué de fractions maternelles et élémentaires, on y accède selon le support étiqueté comme support principal, par exemple élémentaire. Un collègue à barème supérieur qui n'aurait pas fait ce vœu élémentaire n'a pas moyen d'accéder aux fractions de ce même poste.

Le 2<sup>nd</sup> temps est le temps des supports fractionnés. Les collègues n'accèdent pas à la liste des postes du 2<sup>nd</sup> temps. On ne peut pas leur demander lors d'une saisie de vœux unique d'adopter une stratégie cohérente qui soit efficace pour les deux temps du mouvement.

Une fois n'est pas coutume, le SE-Unsa constate le manque de lisibilité du 2<sup>nd</sup> temps informatisé. Nous rappelons notre attachement à une deuxième saisie de vœux, qui rétablirait la transparence et la sérénité pour tout le monde.